



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 24° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : janvier-février-mars 2017

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date
Aucun contrat de publicité ou de promotion n'a été accordé pendant la période.	- \$	-	-